

PAS A PAS INSCRIPTION AU GROUPE SCOLAIRE DE FONTAIN

1) Les parents viennent à la mairie de leur domicile avec les documents suivants (originaux et copies) :

- livret de famille,
- carte d'identité de la personne venant procéder à l'inscription
- justificatif de domicile
- carnet de santé (photocopies des pages de vaccins)
- 2 photos d'identité (uniquement pour les enfants de maternelle)
- si l'enfant est déjà scolarisé dans une autre école : le certificat de radiation,
- si les parents sont séparés, le jugement qui précise quel parent a la responsabilité parentale et la garde de l'enfant.

2) La personne de la mairie établit un certificat d'inscription et remet à la famille :

- une fiche de renseignements (que la famille remplit sur place / signe et redonne tout de suite)
- la charte de la laïcité
- le règlement intérieur de l'école
- un dossier périscolaire
- les horaires de bus

3) La mairie transmet le dossier complet (avec la fiche de renseignements complétée) à la directrice de l'école et informe :

* qu'une réunion aura lieu fin juin à l'école pour toutes les nouvelles familles SANS la présence des enfants (présentation et visite de l'école) : date et horaire transmis par mail par la directrice

* que la directrice est joignable le vendredi par téléphone (03 81 57 25 97) ou par mail (ecole.fontain@ac-besancon.fr)